



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Cas de violences amoureuses chez les adolescents

Question écrite n° 4227

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, sur les cas de violences amoureuses chez les adolescents. Un récent article paru en décembre 2022 fait état de la méconnaissance d'un phénomène inquiétant : la violence qui existe au sein des relations amoureuses chez les adolescents. Les premières études viennent du Québec et le champ d'études est relativement nouveau. Il s'agit de violences psychologiques, physiques et sexuelles. Pour lutter contre ces violences, certaines initiatives locales sont intéressantes comme celle du réseau associatif des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la région Centre-Val de Loire qui a lancé une campagne de sensibilisation et de mobilisation contre les violences amoureuses à destination des jeunes dès 15 ans appelée *#AmourSansViolence*. Aussi, elle lui demande quelles sont les initiatives qui sont prises au niveau national pour lutter contre les violences au sein des relations amoureuses chez les adolescents.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a soutenu à hauteur de 50 000 euros en 2022, dans le cadre de l'appel à projet relatif à la labellisation des associations menant des actions de sensibilisation sur les maltraitances sexuelles à destination du milieu scolaire, un projet de l'association "En avant toute". Ce projet, lancé en mars 2023, a pour objet la création d'un espace à la fois numérique et non identifié comme institutionnel pour les plus jeunes (10-14 ans) et de renforcer leur site commentonsaime.fr dédié aux 15 -25 ans. Il s'agit d'un espace de questionnement, de partage d'informations, de discussion et de ressources, sur les thèmes de la violence, de l'amour, de l'amitié et des relations familiales, de la sexualité, de la prostitution, afin d'aider les adolescents et les jeunes à libérer leur parole et à briser les tabous autour des violences. Cet espace numérique prend la forme d'un site internet ("premières fois"), accessible aux personnes en situation de handicap et se basera sur un travail d'aller vers ce jeune public. Ce site internet propose aux jeunes adolescents un espace de ressources et de discussion sur les thèmes de l'amour, de l'amitié, des relations familiales, et des violences qui peuvent y exister pour leur permettre : - Une prise de conscience des comportements abusifs et violents ; - Un soutien et une ligne d'écoute adaptée à leurs pratiques numériques ; - Une redirection vers les structures de prise en charge. Il est prévu dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants (2023-2027) en cours de rédaction, l'organisation d'une audition publique venant renforcer la prévention primaire des violences sexuelles faites aux enfants et mettre en place des réflexions et des méthodes d'évaluation dans le champ de l'accompagnement et du soin, afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques auprès de ce public mineur, à soutenir dans son processus de développement.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4227

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Enfance](#)

Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6346

Réponse publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 7028